

**Zeitschrift:** Die Eisenbahn = Le chemin de fer  
**Herausgeber:** A. Waldner  
**Band:** 4/5 (1876)  
**Heft:** 22

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui sont déterminées par la pression de sortie agissant sur un piston d'une part et équilibrée par la tension d'un ressort dont la puissance détermine le degré de cette même pression. On peut en réglant la tension du ressort au moyen d'une vis manœuvrée à la main, faire varier dans certaines limites l'intensité de cette pression sur un même appareil.

\* \* \*

### Société des Arts de Genève.

La société des Arts de Genève qui a célébré le 1<sup>er</sup> Juin le centième anniversaire de sa fondation, a pour but d'encourager les Arts et les applications pratiques de la science. Elle comprends une classe des Beaux-Arts avec 181 membres, une classe d'Industrie avec 480 membres et une classe d'Agriculture avec 175 membres.

A l'occasion de son jubilée la classe d'Industrie a désiré compléter les rangs de ses membres correspondants en s'adressant à quelques hommes qui ont marqué dans les sciences ou leurs applications à l'industrie.

C'est comme tel qu'elle a conféré le titre de membre correspondant à Monsieur Albert Schmid, ingénieur-mécanicien de Zurich, dans sa séance du 24 Avril dernier.

\* \* \*

### Die Schweizerische Ausstellung in Philadelphia.

Architectur.

#### II.

*Cat. No. 278. Société suisse pour la réforme pénitentiaire.*

#### Le Pénitencier de Neuchâtel.

La construction du pénitencier dont l'on s'occupait depuis une douzaine d'années fut décrétée en 1867. — L'élaboration des plans et la direction des travaux furent confiées à Mr. Hans Rychner, architecte, qui en compagnie de Mr. le directeur des Travaux publics de l'Etat fut chargé d'aller examiner les pénitenciers de Bâle, Lenzenburg, Zurich, St. Gall, Moabit, Bruchsall, Louvain, le Mons, Anvers, Bruxelles et Cologne. — Les avant-projets furent adoptés le 5 Octobre 1867 et les travaux de maçonnerie commencés le 20 Mars 1868. — Tous les bâtiments furent mis sous toit la même année et les travaux complètement terminés le 31 Décembre 1869. — La réception et la reconnaissance des travaux eurent lieu par une délégation d'experts le 20 Janvier 1870. — Il ne fut malheureusement pas donné à l'architecte de pouvoir achever le travail auquel il s'était voué avec tant de sollicitude; enlevé par une mort prématurée en Mai 1869 ce fut son fils Mr. C. Alfred Rychner, architecte, que le Conseil d'Etat appela à continuer et à terminer les travaux.

Le pénitencier est situé sur la colline du Saareberg à 15 minutes à l'Est de la ville; l'emplacement au point de vue de l'exposition, de la salubrité et des facilités de communication ne laisse absolument rien à désirer. — La superficie des terrains clôturés par les murs d'enceinte d'une longueur de 484,20<sup>m</sup> et de 4,50<sup>m</sup> de hauteur est de 13 500<sup>m</sup>; la superficie des bâtiments est de 1768,50<sup>m</sup>.

Le pénitencier se compose de:

A. Bâtiment de la direction, comprenant:

le corps de garde,

les logements du concierge, du directeur et de l'économie, la salle de réception, conférences et commissions. —

B. Bâtiment central dans lequel se trouvent:

les bureaux du directeur et de l'économie,

magasin d'articles fabriqués et magasin pour la vente, parloirs, cellules d'attente pour les détenus à leur arrivée, lingerie, infirmerie, bibliothèque, école et chapelle. —

C. Bâtiments cellulaires, renfermant:

114 cellules de détenus.

6 " de gardiens.

8 " pour aisances et service de propreté.

4 " de punition.

3 " de bain.

8 " de double dimension pour détenus isolés, dont le genre d'occupation nécessite une plus grande surface.

et 2 " disponibles pour contre-maîtres d'ateliers. — soit 145 cellules.

La dimension moyenne des cellules est de 2,12 × 3,84, leur hauteur est de 3,00, soit donc une surface de 8,14<sup>m</sup> et un cube, en y comprenant les embrasures des portes et fenêtres, de 26,540 mètres cubes.

Au pénitencier:

de Bâle	le cube des cellules est	22,680
Lenzenburg	" "	29,160
St. Gall	" "	14,820
Cologne et Moabit	" "	22,480
Anvers	" "	25,515
Louvain et le Mons	" "	27,350
Bruchsall	" "	27,215

D. Bâtiment des ateliers, comprenant:

la cuisine, la buanderie, séchoir avec dépendances, 4 ateliers pour le travail en commun et attenant au Nord de grands hangars pour l'emmagasinage de bois, paille et autres matériaux. —

E. Bâtiment des chaudières renfermant au sous-sol les chaudières, produisant la vapeur nécessaire au chauffage, à la cuisson des aliments et au service des bains et de la buanderie, et une pièce attenante pour le combustible. Les caves voûtées du bâtiment central et des bâtiments cellulaires sont affectées aux provisions, entrepôts etc. Les cellules sont voûtées en moellons, le sol est en asphalte. Le chauffage par la vapeur est combiné avec la ventilation; l'air frais est pris dans les vastes corridors tempérés déjà; l'évacuation de l'air vicié par aspiration a lieu pour chaque cellule au moyen d'un canal qui se trouve en communication avec la cheminée d'appel d'environ 28 mètres de hauteur, formée par l'espace qui se trouve ménagé à cet effet entre les parois de la grande cheminée et le canal de fumée en fer des chaudières à vapeur. — L'air vicié en s'échappant des cellules traverse la niche qui renferme les vases d'aisances en levant les émanations que ceux-ci pourraient produire. Les cellules sont éclairées au gaz; les dispositions nécessaires ont été prises pour empêcher l'asphyxie volontaire ou involontaire. Les bâtiments sont desservis par 55 robinets de distribution d'eau et 265 bus de gaz. — Des hydrantes sont disposés en outre aux différents endroits pour pouvoir être utilisés facilement en cas de sinistre.

Le coût de la construction du Pénitencier de Neuchâtel a été le suivant:

1. Fouilles et exploitation du rocher	... net Fr. 23 044,00
2. Cours et jardins	... ... ... ... " 8 536,83
3. Maçonnerie et pierre de taille, poteries, asphaltage	... ... ... ... " 240 631,07
4. Murs d'enceinte	... ... ... ... " 28 905,26
5. Canalisation, égouts	... ... ... ... " 14 669,85
6. Distribution de l'eau	... ... ... ... " 5 750,60
7. Distribution du gaz	... ... ... ... " 6 907,65
8. Charpenterie	... ... ... ... " 34 170,83
9. Couverture	... ... ... ... " 5 746,90
10. Ferblanterie	... ... ... ... " 8 093,83
11. Peinture, gypserie, papiers peints	... ... ... ... " 29 888,21
12. Grosse serrurerie et fontes, barreaux, rampes, quincaillerie	... ... ... ... " 45 704,22
13. Chauffage à vapeur, y compris l'installation des cuisines, buanderie, bains etc. et cheminées d'appartements	... " 50 146,38
14. Sonneries et pendules électriques	... " 4 259,55
15. Paratonnerres	... ... ... ... " 3 202,84
16. Menuiserie	... ... ... ... " 31 451,57
17. Divers	... ... ... ... " 1 849,81
Total	Fr. 544 959,40

Dans cette somme les dépenses pour mobiliers et honoraires d'architecte ne sont pas comprises. Comparée aux prévisions du devis, la somme présente sur celui-ci une augmentation de 7%, occasionnée principalement par les travaux sous 2, 5 et 6 et par les difficultés qu'ont présentées les fondations en certains endroits. —